

Règles de fonctionnement

ACCUEIL DE LOISIRS D'ASNIÈRES-SUR-OISE

Lundi 10 au 28 juillet 2023

L'accueil de loisirs de la Mairie d'Asnières sur Oise est situé au :

20 rue d'Aval Eau (côté gauche face à la Mairie).

Notre accueil de loisirs fonctionnera :

- **Du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 30.**

1. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'accueil de loisirs reçoit les enfants âgés de 4 ans à 14 ans (enfants nés entre le 01/01/2009 et le 31/12/2019).

Les dossiers d'inscription seront à déposer au Secrétariat de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture jusqu'au **vendredi 23 juin**.

Nous tenons à insister sur l'importance des informations que nous demandons sur le dossier et la fiche d'inscription. Ceux-ci doivent être totalement complétés.

2. HORAIRES – ARRIVÉE – DÉPART

L'accueil est échelonné : 7 h 00 & 9 h 30.

Le départ se fait entre : 17 h 00 & 18 h 30.

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des sorties ou de certaines activités (voir programme).

Les enfants doivent impérativement être accompagnés par une personne majeure (18 ans révolus) jusqu'à l'intérieur des locaux et se présenter à un(e) animateur(trice).

Une personne majeure (18 ans révolus) autre que les parents ou les tuteurs pourra récupérer votre enfant, sous réserve que vous ayez complété l'autorisation de sortie désignant les personnes habilitées. Ces mêmes personnes devront justifier de leur identité (pièce d'identité demandée). Aucun enfant ne peut quitter l'accueil seul. Toutefois, les parents peuvent faire la demande d'une dérogation à la directrice de l'accueil de loisirs afin qu'une personne mineure vienne chercher l'enfant. Cette dérogation ne sera acceptée que pour des raisons valables et justifiées contre une décharge écrite de responsabilité émanant des parents.

3. HYGIENE & SANTÉ

Les enfants présentant un problème de santé ponctuel ne peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs ; Si un problème de santé se révèle au cours de la journée, il sera fait appel à la famille. Il est donc impératif que la fiche d'inscription et sanitaire soient correctement complétées et signées.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant doit être gardé par ses parents. Un certificat de non-contagion doit être remis à la responsable de l'accueil de loisirs avant de confier à nouveau l'enfant.

Les enfants ayant un problème de santé récurrent (asthme, diabète...) ne pourront être accueillis qu'à condition d'avoir établi un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) entre les parents, le médecin traitant ou le spécialiste et la directrice de l'accueil de loisirs.

Si les enfants présentent des allergies diverses et particulièrement alimentaires, le PAI est aussi obligatoire. Aucune particularité alimentaire n'est prise en compte si elle ne relève pas d'un problème de santé.

Un enfant plâtré ou suturé doit être gardé par ses parents pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

En cas d'incident, même bénin, l'accueil fera appel aux services de secours, seuls habilités à évaluer les nécessités et les conditions de transport vers l'hôpital de proximité.

Pour être accueillis dans notre structure, les enfants doivent être à jour de leurs vaccinations (D.T. POLIO ET BCG). Dans la négative, l'inscription sera refusée.

Concernant la COVID 19, la mairie se réserve d'appliquer toutes mesures selon le protocole en vigueur.

4. VÊTEMENTS & ACCESSOIRES

L'enfant ne doit porter aucun objet de valeur. L'accueil décline toute responsabilité en cas de perte. Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant afin d'éviter les erreurs ou les pertes.

Il est souhaitable que votre enfant :

- Porte des vêtements pratiques et confortables adaptés aux activités proposées par l'équipe d'animation, **les TONGS sont interdites.**
- Soit équipé d'un sac à dos contenant : une gourde, un imperméable, une casquette ou un chapeau de soleil, un tube de protection solaire.

Pour les sorties piscine :

- Le bonnet de bain est obligatoire pour tous.
- Un slip de bain uniquement pour les garçons (pas de short de bain).

5. RETARD DU SOIR

Tout retard exceptionnel devra être immédiatement signalé où faire l'objet d'un accord tacite avec la direction.

6. TARIFS ET PAIEMENT

a) Maternelle

	semaine 5 jours pour 1 enfant	semaine 5 jours pour 2 ^{ème} enfant	semaine 5 jours pour 3 ^{ème} enfant
Modulation tarifs	tarif	tarif	tarif
T1	76,80 €	66,80 €	60,30 €
T2	89,30 €	77,80 €	70,30 €
T3	105,95 €	92,45 €	83,45 €
T4	116,00 €	101,00 €	91,00 €
T5	119,60 €	104,10 €	93,60 €
T6	126,27 €	109,90 €	98,82 €
TARIFS AUTRES COMMUNES MEMBRES DE LA C.C. Carnelle Pays de France	tarif	tarif	tarif
T1 à T3	105,85 €	92,35 €	83,35 €
T4 et T5	119,55 €	104,05 €	93,55 €
T6	126,22 €	109,85 €	98,77 €
AUTRES TARIFS SANS MODULATION			
TARIF HORS COMMUNE POUR NON- MEMBRES DE LA C.C. Carnelle Pays de France	tarif	tarif	tarif
T1 à T3	147,85 €	128,35 €	115,85 €
T4 et T5	166,05 €	144,55 €	130,55 €
T6	175,32 €	152,62 €	137,83 €

b) Elémentaire

	semaine 5 jours pour 1 enfant	semaine 5 jours pour 2 ^{ème} enfant	semaine 5 jours pour 3 ^{ème} enfant
Modulation tarifs	tarif	tarif	tarif
T1	77,75 €	66,95 €	60,45 €
T2	89,60 €	78,10 €	76,00 €
T3	106,30 €	92,80 €	83,80 €
T4	116,40 €	101,40 €	91,40 €
T5	120,05 €	104,55 €	94,05 €
T6	126,75 €	110,38 €	99,30 €
TARIFS AUTRES COMMUNES MEMBRES DE LA C.C. Carnelle Pays de France	tarif	tarif	tarif
T1 à T3	106,12 €	92,62 €	83,62 €
T4 et T5	119,97 €	104,47 €	93,97 €
T6	126,66 €	110,30 €	99,21 €

AUTRES TARIFS SANS MODULATION

TARIF HORS COMMUNE POUR NON-MEMBRES DE LA C.C. Carnelle Pays de France	tarif	tarif	tarif
T1 à T3	148,12 €	128,62 €	116,12 €
T4 et T5	166,47 €	144,97 €	130,97 €
T6	175,76 €	153,06 €	138,28 €

7. ABSENCES – REMBOURSEMENT

Toute absence sera facturée aux parents sauf en cas de maladie (à partir du 1^{er} jour) au vu du certificat médical.

En cas de désistement, l'acompte de 76,00 euros ne pourra vous être remboursé qu'au vu d'un certificat médical du médecin traitant de votre enfant indiquant que l'état de santé de votre enfant ne lui permet pas de se rendre à l'accueil de loisirs aux dates inscrites.

8. RELATION FAMILLES – ACCUEIL DE LOISIRS

Nous vous rappelons que pour des raisons de fonctionnement, nous n'accueillons pas les enfants en demi-journées.

Par ailleurs, aucun parent ne pourra venir récupérer un enfant avant 17 H 00, sauf exception (voir avec la responsable de l'accueil : 07 72 22 95 27).

Les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil sont communiquées aux parents : programmes d'activités hebdomadaires, affichage des menus. Pour toute demande d'information supplémentaire, il est souhaitable de prendre contact avec le secrétariat qui demeure à votre entière disposition.

Dans le cas où l'équipe d'animation observerait chez un enfant de manière régulière un comportement dangereux pour sa sécurité et/ou celle de ses camarades, une information sera faite aux parents. Si le problème de comportement venait à persister, une exclusion temporaire ou définitive sera envisagée.

Les parents s'engagent à prendre connaissance des présentes règles et à en respecter les termes.

